



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. Identification de la Substance/Préparation et de la Société/Entreprise

Identification de la substance ou de la préparation:

VIOLET BLEU

Nom : **VIOLET BLEU**, Tattoo color
dispersion.

Code du produit: n° **38** en préparation, **35** en

Identification de la société/Entreprise: **JET FRANCE CY**, 4 rue Germain Pilon, 75018 PARIS

Tel : **01.42.64.35.59** Fax : **01.42.51.04.84**

Téléphone centre d'appel d'urgence pour la FRANCE : **01 40 05 48 48**

Centre antipoison de Paris, hôpital Fernand Widal. 200 rue du fg. St Denis, 75475 PARIS Cedex.

Composition/Information sur les composants

Substances dangereuses représentatives :

Caractéristiques du produit :

Présentations du produit :

Substances colorantes du produit :

Liste des ingrédients dans l'ordre décroissant :

Destination de la préparation pigmentaire :

Concentration : seuil minimal de danger

composants dangereux:

Solubilité du produit :

Toxicité du produit :

-Cette préparation ne contient aucune des substances dangereuses énumérées par la Commission CEE et par l'AFSSAPS.

- préparation, gel ou dispersion pigmentaire,

- Nom: **PV 19**, Cl: **60725 + 73900**, n° CAS:

- pigment 50%, Mouillant 50%, + CAS : ... % :

-

-Aucun danger connu

-Aucune substance prohibée connue n'est présente

-soluble à : L'HUILE

-Aucun danger connu

2. Identification des dangers:

Cette formulation n'est pas classée dangereuse par les directives communautaires en cours.

Du fait de l'emploi obligatoire de pigments du cosmétique, des irritations cutanées peuvent se présenter. Comme pour les teintures capillaires de même origine, le **test individuel de sensibilité est chaque fois préconisé.**

Engagements et responsabilités.

Notre engagement professionnel et notre responsabilité civile sont définis par la législation française en vigueur. Dans le respect des listes négatives et des directives communautaires, nos préparations pigmentaires sont traitées en conformité avec les exigences cosmétiques et cosmétologiques actuelles. Les pigments mis en œuvre sont certifiés et purifiés.

Nos préparations sont spécifiques. De ce fait elles ne peuvent être utilisées sans risque ou déception à d'autres destinations que celle pour laquelle elles sont initialement conçues.

Le décapsulage du flacon engage l'exploitant par l'usage qu'il en fait et ses procédés d'application.

Il est toujours de la responsabilité de l'exploitant de s'informer et de se conformer aux dispositions sanitaires et réglementaires du lieu d'utilisation (commune, district ou pays).

Les informations sont données ici à titre indicatif dans le cadre de la loi n°2004-806 du 9/08/2004 (art. L 513-10-2). et de son décret d'application. Elles reflètent l'état actuel des connaissances du produit et garantissent sa conformité légale.

La fabrication de cette préparation pigmentaire s'inspire des « **bonnes méthodes de fabrication** » de l'AFSSAPS (Agence Française de Surveillance des Produits de Santé).

3. Premiers Secours:

En cas de réaction cutanée prolongée:

En cas d'inhalation du pigment en poudre:

En cas de contact prolongé avec la peau:

En cas de contact avec les yeux:

En cas d'ingestion :

-consulter un dermatologue

-moucher et pratiquer des mouvements respiratoires à l'air libre

-laver et brosser soigneusement avec une eau savonneuse

-rincer abondamment à l'eau claire

-provoquer le vomissement, rincer la bouche à l'eau fraîche.

4. Mesures de lutte contre l'incendie

Précautions générales:

produits d'extinction adéquats:

menace particulière:

équipement de protection particulier:

-éviter le jet d'eau afin de ne pas disperser.

-mousse, dioxyde de carbone et poudres chimiques

-ne pas disperser dans les égouts.

-non